

jamais fait défaut à ses ancêtres ; et nous verrons que ce lustre n'a point pâli en sa personne.

Le père de M. d'Aigueperse était greffier de la Conservation de Lyon, juridiction représentée aujourd'hui par le Tribunal de commerce. Il n'occupa que pendant quelques années cette place. La Révolution ayant éclaté, et les temps devenant, chaque jour, plus difficiles, M. d'Aigueperse crut prudent de s'effacer en résignant son emploi, et se retira dans sa terre de Régnié près Beaujeu (1). Les événements ne tardèrent pas à montrer qu'il avait bien jugé la situation. Obligé de quitter même Régnié, pour échapper aux dénonciations, il s'enfuit à Paris. Là, occupé à vendre ses vins, son titre d'approvisionneur le sauva.

Le jeune d'Aigueperse passa donc ses premières années à la campagne, et en partie sous la tutelle de sa mère. Les faits de cette terrible époque étaient de nature à se graver profondément dans la mémoire même d'un enfant ; c'étaient le siège de Lyon, le sac des églises, la spoliation des riches, les visites domiciliaires, l'emprisonnement des suspects, la misère universelle, la terreur enfin ! Aussi le jeune d'Aigueperse n'oublia-t-il jamais l'impression qu'il en avait reçue, et, dans un âge avancé, il racontait souvent et avec une grande vivacité de couleurs et de ton, ce qu'alors il avait vu ou simplement ouï dire. Comme la maison de son père était l'asile de quelques membres de la famille, de plu-

(1) Dans une lettre datée de Paris, le 18 may 1792, Chalier fait mention de cette retraite de M. d'Aigueperse, et chose singulière de la part du sanguinaire démagogue, il la regrette et fait l'éloge du démissionnaire. « Ne laissez point reprendre l'ancien Tribunal, tout ce que je regrette c'est le sieur d'Aigueperse, greffier, homme instruit, tranquille, modeste, ne se mêlant d'aucun parti, entendant bien sa partie... trop tranquille pour être nuisible et qui a le *tran tran* de la machine. (Lettres inédites de Chalier, *Revue du Lyonnais*. t. XI. p. 431).